



# ASSOCIATION

## DEMANDE DE SUBVENTION

**Nom de l'association** : .....

**Personne chargée du dossier à contacter**

Nom Prénom : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

**Nature de la demande** :

- Subvention de fonctionnement
- Subvention ponctuelle liée à un projet décrit ci-après

**Présentation de l'action ou du projet associatif** pour lequel la subvention est sollicitée. (*Si vous n'avez pas assez de place pour présenter le projet, vous pouvez joindre un document complémentaire*) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Intérêt pour les Saint-Brésais** :

.....  
.....  
.....

**Date et lieu de la manifestation** (le cas échéant) : .....

**Montant de la demande** :

L'association sollicite la commune de Saint-Brès pour un montant de ..... €.

**Attestation sur l'honneur** :

Je soussigné(e) ..... Président(e) en exercice de l'association susmentionnée, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente demande et m'engage :

- D'une part, à utiliser l'aide financière allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- D'autre part, à fournir toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide.

Saint-Brès, le .....

Prénom et Nom ..... Fonction .....

Signature

# RAPPELS IMPORTANTS

## 1) Engagement de l'association

L'association s'engage à :

- S'impliquer dans la vie de la Commune en participant, par exemple, aux manifestations organisées par celle-ci ;
- Apposer le logo de la Commune sur toutes ses productions visuelles et sur son site en qualité de partenaire.

**Il est rappelé que le prêt à titre gracieux de locaux ou de matériel de la Commune est considéré comme un partenariat (aide non-financière de la Commune) pour lequel l'association doit respecter les engagements susmentionnés.**

## 2) Modalités de paiement

Dès délibération de la Commune sur votre dossier, un courrier de la Direction Générale des Services sera adressé au Président de l'association vous indiquant les modalités de versement.

## 3) Suivi de la subvention

L'association devra produire à la Ville, dans un **délai de 6 mois suivant la fin de l'exercice** pour lequel la subvention a été attribuée, un **compte-rendu financier** qui atteste la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

## 4) Pièces à joindre obligatoirement à la demande

- Lettre de demande de subvention adressée à M. le Maire faisant apparaître le projet d'actions pour lequel la subvention est sollicitée ;
- Fiche d'identification de l'association accompagnée de toutes les pièces justificatives (si cela n'a pas été fait dans les 6 mois précédents la demande) ;
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- Bilan, compte de résultat de l'exercice précédent ;
- Dossier de présentation du projet incluant le Budget prévisionnel
- Relevé d'Identité Bancaire de l'association